LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE/ L'INTIMIDATION

Ne plus accepter que les enfants soient laissés **sans surveillance et sans accompagnement** dans **tous les lieux** où prennent naissance la plupart des situations d'intimidation

S'atteler au problème **des temps et espaces mal surveillés** où l'enfant, l'élève est livré à la loi des groupes de pairs, du fait de l'absence de l'adulte.

Cour de récréation, toilettes.
Cantine : tables, files d'attente
Transitions
Déplacements
Transports

Même en **maternelle ne pas laisser les enfants sans surveillance active** (récréation, toilettes)

Nécessité de **l'intervention précoce de l'adulte**

Stopper l'usage des **surnoms**
Stopper les **ricanements**
Eviter les **situations gênantes** voire humiliantes **en classe** et **à l'école**

Traiter les situations au plus tôt avec la **méthode de préoccupation partagée** (Pikas)

Former et informer

Expliciter les protocoles de prises en charge des situations
A destination des **professionnels de l'école**
A destination **des parents**

Ne jamais perdre de vue que **les victimes n'y sont pour rien**. Le seul objectif est de **faire cesser les brimades.**

⚠ Conseiller la victime afin qu'elle change de comportement et nier sa souffrance reviendrait à adopter le point de vue des intimidateurs. Cela ferait penser à l'élève cible qu'il est en partie responsable de la situation.

Sources:
https://www.centreresis.org/newsletter/
https://www.preoccupationpartagee.org/

F Mattei ERDC Chaumes